

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 30 AVRIL 2026

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Trente Avril Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 Avril 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

**M. Guillaume GILLES** – Maire

**M. Christian DUBREUIL, M. Rémi SYPOWSKI, Mme Isabelle FORBER, M. Fabrice GRELLIER** – Adjoints

**M. Michel LAIDET, Mme Catherine PESCHER, Mme Fanny ABRIAT, M. Sébastien HEBERT, Mme Valérie PAGNAULT** – Conseillers Municipaux délégués

**M. Bernard GIRAULT, Mme Laurence MONTAUFIER, M. Laurent LANCEREAU, Mme Anita LEJAY, M. Thierry BILLEROT, M. Loïc VILLENEUVE, Mme Lovasoa PAPUCHON, Mme Sandrine BROCHARD, Mme Fabienne DOMINGOS-VAILLANT, M. Xavier AUGAY, M. Olivier FRANÇOIS, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN** formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusée avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir suivant a été donné :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Fatima DUPUIS	M. Christian DUBREUIL

Le Compte rendu de la réunion du 21 Avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Madame Valérie PAGNAULT est désignée Secrétaire de séance.

### BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Christian DUBREUIL, Premier Adjoint en charge des finances présente le budget primitif **2026**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 412 912 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 296 243 €**

Soit un budget total de **4 709 155 €**

**Le budget 2026 est approuvé avec 19 voix Pour et 4 Abstentions.**

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle les trois taxes de la fiscalité locale, leur base d'imposition, les taux votés en 2025, et les produits obtenus. Il informe les Conseillers que cette année, l'État devrait augmenter les bases d'imposition de 0,8 %.

Considérant ces données et les prévisions de majoration des bases, il est proposé de ne pas modifier les taux actuels.

**Le Conseil Municipal décide, avec 19 voix Pour et 4 Abstentions de ne pas augmenter les taxes directes locales.**

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 5 Juin 2026.



Ligugé le 6 Mai 2026

Le Maire

Guillaume GILLES

